# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 6 décembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune du Mesnil au Val se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Evelyne MOUCHEL, Maire, conformément aux articles L2122-8, L2122-9 et L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Evelyne MOUCHEL, Maire, M. Jacques CLIN 1er adjoint, Mme Sophie LANDE 2éme adjointe, Mmes Gisèle GEFFROY, Pascale COUVREUR, Mrs Marc MAHIER, Jean-Marie PICOT, Cyril POINCHEVAL, Philippe LÉVEQUE, Bruno TRAVERS

Absents non excusés: Mme Colette MAHIER, Mrs. David CHOUIPPE, Ludovic MARIE.

Madame Gisèle GEFFROY est désignée secrétaire de séance.

# I - DEVIS ATELIER TECHNIQUE - Délibération

Monsieur Jacques CLIN présente le projet et un devis de construction.

Superficie prévue : 150 m² (15 m/10 m) avec bardage et crépi, dalle béton, 2 portes à vantaux, couverture anti gouttes.

Le devis est estimé à 82 900 euros.

Une subvention DETR sera sollicitée à hauteur de 40 % du montant des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité DECIDE d'approuver le projet de construction d'un atelier technique et AUTORISE Madame Le Maire à demander une subvention de DETR.

# II - DEVIS RADIATEUR salle de la Mairie - Délibération

Le radiateur de la salle de la mairie étant devenu obsolète, voire dangereux, Madame le Maire présente un devis d'un montant de 1806.26 € HT (soit 2 167.50 € TTC) pour l'achat et la pose d'un nouveau radiateur.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

DECIDE et

AUTORISE madame le maire à signer le devis pour le radiateur et les écritures comptables correspondantes.

# III - <u>DEVIS LOCATION PELLETEUSE (agrandissement virage près de l'église) - Délibération</u>

Afin de sécuriser la route pour les piétons, dans le virage près de l'église les agents communaux vont entreprendre des travaux de terrassement. Une pelleteuse sera nécessaire pour effectuer ces travaux. Madame le Maire présente un devis de location de pelleteuse d'un montant de 862.88 € TTC pour la durée des travaux (soit 6 jours).

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

DECIDE et

AUTORISE madame le maire à signer le devis de location et les écritures comptables correspondantes.

# IV - CONVENTION DÉNEIGEMENT - Délibération

Les prestations seront effectuées par l'entreprise AGRI MOUVANDER sur les routes communales et départementales par raclage de la neige en demi-chaussée. La commune se réserve le droit de modifier le circuit en concertation avec la SARL en raison de situations d'urgence Le tarif horaire du temps d'utilisation de la lame de déneigement s'élève à 55 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE d'accepter la convention et AUTORISE Madame le Maire à la signer.

# V - PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS - Délibération

Madame le maire explique que l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2012 prescrit l'élaboration d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) pour la région de Cherbourg. Ce plan, qui concerne 18 communes, intègre les risques littoraux (submersion, érosion, chocs mécaniques des vagues et bandes de précaution à l'arrière des digues), les risques d'inondation par débordement de cours d'eau des bassins versants de la Divette et du Trottebec et les risques de chutes de blocs.

Le dossier d'enquête publique doit comporter les avis des conseils municipaux des communes et des organes délibérant des établissements de coopération intercommunale compétents pour l'élaboration des documents d'urbanisme dont le territoire est couvert, en tout ou partie, par le plan.

Madame le Maire indique sur les plans annexés les risques encourus sur certaines zones, soit inondation, soit chute de blocs.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à la majorité (8 voix pour, 2 contre),

DECIDE et

EMET un avis favorable au projet de plan de prévention des risques naturels de la région de Cherbourg.

# VI - <u>SDEM - Adhésion au groupement d'achat d'électricité et nomination d'un délégué -</u> Délibération

Madame le Maire donne lecture d'une proposition d'adhésion, à titre gratuit, à un groupement d'achat d'électricité, permettant de réaliser des économies substantielles.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à la majorité (9 voix pour, 1 contre)

**DECIDE** et

AUTORISE madame le maire à signer le devis de location et les écritures comptables correspondantes.

Madame LANDE sera déléguée aux réunions proposées par le SDEM.

# VII - EVOLUTION DES MODALITES DE MAINTENANCE - Délibération

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les modalités d'exercice de la compétence éclairage public évoluent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et que l'option « relampage » choisie par notre commune n'existe plus.

Les nouveaux tarifs de maintenance proposés par le SDEM sont :

Formule A de base : 10 euros par foyer lumineux

Formule B – préventive 20 euros par foyer lumineux (Led)

Lampes SHP : 30 euros par foyer lumineux Lampes IM -37 euros par foyer lumineux

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité DECIDE et

AUTORISE madame le maire à signer pour le contrat de maintenance en optant pour la formule A.

#### **VIII - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

- Association de défense des victimes de l'amiante : demande non retenue à l'unanimité
- Association normande d'entraide aux handicapés physiques : demande non retenue à l'unanimité
- Association bénévole du Nord Cotentin pour le don du sang : demande non retenue à la majorité ( 3 voix pour, 7 voix contre)

# **IX - QUESTIONS DIVERSES**

# - Rapport débit internet

Monsieur Bruno TRAVERS, chargé de ce dossier, informe les membres du conseil municipal que la fibre optique devrait être opérationnelle en 2022.

La commune pourrait avoir accès au MIMO mais sous réserve d'une participation financière trop onéreuse.

Monsieur TRAVERS poursuit son étude et fournira de plus amples renseignements.

#### - Information FDGDON

Madame le Maire fait lecture d'un courrier de FDGDON Manche qui précise, en substance, qu'au vu de la chute des températures, les colonies de frelons asiatiques ont été fortement atteintes et que comme chaque année fin novembre, la destruction des nids n'a plus d'intérêt car ils sont vides. Cependant à titre informatif, il convient à quiconque de signaler la présence de nids, ce qui constitue un outil à la compréhension de la progression du frelon asiatique.

#### - Notification de la dotation de solidarité communautaire 2018

Madame le Maire reprend le courrier adressé par Mr VALENTIN, Président de la communauté d'agglomération.

Il informe que la DSC s'élève à 38 321 euros, en augmentation nette de 20,9 % par rapport à 2017.

# - Radars pédagogiques :

Un contrat de maintenance est proposé par l'entreprise d'installation des radars.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité DECIDE de ne pas accepter ce contrat.

# - Courrier du personnel

Madame le Maire donne lecture d'un courrier rédigé par certains membres du personnel communal, sollicitant une prime correspondant à un 13ème mois.

Madame le Maire a reçu le personnel concerné par cette demande.

Les sujets ayant été tous abordés, la séance est levée à 22h15.